

Allers-retours en prison pour les « rois » du spam

La vie de spammeur professionnel ne semble vraiment pas de tout repos. Eddie Davidson, spammeur de son état, après avoir passé quelques mois dans un camp de sécurité au Colorado a décidé de se « faire la belle ».

Condamné à 21 mois d'emprisonnement pour avoir envoyé des messages non sollicités avec des entêtes de grandes compagnies telles qu'AOL, ce roi-là à désormais la police locale, le FBI et les enquêteurs spécialisés (*Marshalls*) à ses trousses.

Eddie Davidson avait réussi à devenir millionnaire entre 2003 et 2006 grâce à sa fausse société Power Promoters. Selon la justice américaine, il aurait amassé ainsi plus de 3,5 millions de dollars...

Désirant peut être profiter de sa fortune, **il a donc trompé la vigilance de ses gardes en sautant dans la voiture de sa femme** pendant une sortie en extérieur.

Des idées qui pourraient venir aux oreilles d'un autre roi du Spam. Robert Soloway, a été condamné ce mardi à **47 mois de prison. Une peine pour l'exemple** selon les mots de la Cour de Seattle. Son haut niveau de compétence en la matière (mis en avant par l'accusé lui même !) a particulièrement été apprécié par le tribunal : « *Ce cas est particulier* », commente un assistant du juge. « *Dans aucun des cas précédents nous n'avions vu un tel niveau d'activités de harcèlement par cette méthode* » .

A la tête de Newport Internet Marketing Corporation, l'homme a été reconnu coupable d'avoir envoyé depuis 2003 des millions de spams à travers des réseaux zombies avec un seul objectif : l'argent.

L'homme est loin d'être un inconnu : il a été condamné en 2005 à une amende de 7 millions de dollars suite à une plainte de Microsoft, puis à 10 autres millions (!) en faveur d'un fournisseur d'accès internet de l'Oklahoma.

Malgré le fait qu'il ait reconnu sa culpabilité devant la Justice, le prononcé du jugement a été remarquablement long (deux jours et demi) signe que les spammeurs sont désormais reconnus comme des hors-la-loi comme les autres.

D'autant que la justice semble de plus en plus s'intéresser à ces [rois de la diffusion sur Internet](#). Pour preuve, la condamnation de Jeremy Jaynes à neuf ans de prison sur les mêmes motifs ainsi que celle d' [Adam Vitale](#) plus récemment.

S'appuyant sur le Can-Spam Act, le juge a donc décidé que le seul recours était : « *une longue peine de prison durant laquelle il ne pourra plus continuer ses activités criminelles* » . D'ici à ce que lui aussi s'échappe...